

# Neuhauser : Hélène Zannier s'inquiète de la procédure

**Les SMS envoyés par la députée Zannier aux délégués syndicaux de Neuhauser, suite à la non-signature d'un accord avec la Direction dans le cadre du PSE, passent mal. Dans une lettre qui lui a été adressée, les syndicats l'accusent de ne pas être intervenue quand il était encore temps.**

Le SMS a été reçu lundi par les différents représentants syndicaux de la boulangerie industrielle Neuhauser. La députée Hélène Zannier y fait part de son inquiétude suite à la non-signature d'un accord entre la Direction et les syndicats (RL du 11 avril).

Dans celui-ci, elle explique que « l'acte unilatéral a été déposé, sans les avantages préretraites et les 21 salariés de plus pour combler l'absentéisme au Furst 2 [...] Je ne peux m'empêcher d'être inquiète pour les salariés et le risque de perdre les avantages que la négociation pouvait apporter. Et là je ne vois pas comment les salariés pourraient être mieux

“ J'ai eu la promesse qu'il n'y avait pas de projet de fermeture du site Furst 2 ”

de la députée Hélène Zannier, dans son échange de SMS avec les syndicats de Neuhauser.

protégés avec un acte unilatéral. »

## ■ Une intervention jugée « trop tardive »

Si le SMS peut paraître bienveillant, les syndicats, eux, s'indignent d'une telle « intrusion après des mois de silence ». « On ne s'est rencontré qu'une seule fois, au début de la procédure en novembre dernier. Depuis nous n'avions pas de nouvelles », dénonce Patrick Hocquel de la CFDT.

Dans un courrier adressé cette fois à l'élu, les syndicats retracent les différentes étapes des négociations et les raisons qui ont motivé cette non-signature d'accord. Et rappellent à Hélène Zannier son « intervention bien trop tardive ».

« Pour mémoire, nous vous avions sollicité très tôt compte tenu des difficultés rencontrées dans le cadre du dialogue social engagé pour ce nouveau PSE (la boulangerie industrielle en a déjà connu un en 2018), le précédent encore présent n'ayant pas permis de redresser l'entreprise », font savoir les élus syndicaux.

## ■ La procédure entre les mains de la Dirrecte

« Pourquoi ce message maintenant, alors que la procédure est légalement finie ? », s'interroge Patrick Hocquel. « Tout est désormais entre les mains de la Dirrecte-Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi- on ne peut plus rien y



Les syndicats refusent de porter la responsabilité de la non-signature d'un accord avec la Direction. Ils ont expliqué leur choix dans un long courrier adressé à la députée Zannier. Photo RL/Daniel Guffanti

changer. »

Du côté de la députée, on assure que les échanges ont pourtant été nombreux avec les syndicats tout au long du PSE, que ce soit lors de réunion « formelles ou de rencontres informelles », justifie Hélène Zannier. « J'avais fait la promesse aux concernés de ne pas en faire la publicité. de rester discrète sur le travail réalisé auprès du préfet, du ministère, de pôle emploi ou encore de la Dirrecte. »

Dernier espoir des salariés ? Que la Dirrecte, justement, retorque la procédure. « Il nous semble juste de nous en remettre à l'organisme garant du respect des lois protectrices des salariés », font savoir, dans le courrier, les

délégués syndicaux.

Dans le cas contraire, ils ont déjà prévenu qu'ils porteraient le

dossier devant le tribunal administratif.

Mélanie COURTE.

## REPÈRES

Le 12 novembre dernier, le Directeur général Marc Auclair annonçait la fermeture du site du Furst 1, à Folschviller, entraînant la suppression de 185 emplois. Dans la foulée, comme l'exige la procédure, les négociations débutaient dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE). Elles se sont finalement achevées début avril, sans que la Direction et les représentants syndicaux ne tombent sur un accord. Ces derniers dénoncent notamment des critères de licenciement jugés discriminatoires et un accord de préretraite peu favorable aux salariés. Sans accord signé, la procédure est désormais entre les mains de la Dirrecte.